

Fiche descriptive de l'indicateur de qualité et de sécurité des soins (IQSS) « Qualité de la lettre de liaison à la sortie en Chirurgie ambulatoire » (QLS CA)- Version 2022	
Définition	Les items réglementaires de la lettre de liaison et du bulletin de sortie s'appliquent à la chirurgie ambulatoire. Cet indicateur évalue la qualité de la lettre de liaison à la sortie d'hospitalisation. Il est présenté sous la forme d'un score de qualité compris entre 0 et 100. La qualité de la lettre de liaison à la sortie est d'autant plus grande que le score est proche de 100.
Justification	La lettre de liaison est un élément clé de la continuité des soins. Elle ne crée pas de nouveau document car elle remplace le compte rendu d'hospitalisation et la lettre rédigée à l'occasion de la sortie ¹ . Elle doit être remise au patient le jour de la sortie et adressée au médecin traitant. Elle résume les conclusions de l'hospitalisation et établit des préconisations de prise en charge après la sortie afin d'assurer une bonne coordination « hôpital/ville ».
Diffusion Utilisation	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif de performance est fixé à 80/100. • Pilotage interne de la qualité dans les établissements de santé. • Procédure de certification des établissements de santé. • Diffusion publique, Incitations financières à l'amélioration de la qualité (IFAQ).
Type d'indicateur	Indicateur de processus permettant la comparaison inter-établissements. Score composite
Echantillon	L'indicateur est calculé sur un échantillon aléatoire de 70 séjours, tirés au sort par l'ATIH, sur l'année N-1
Résultats	<i>Prochaine évaluation ATIH en juin 2022</i>
Mode d'évaluation de l'indicateur	L'indicateur est calculé à partir de 10 critères qualité, adaptés à la chirurgie ambulatoire : Deux critères indispensables : <ol style="list-style-type: none"> (1) « Lettre de liaison à la sortie retrouvée » ; (2) « Lettre de liaison à la sortie datée du jour de la sortie » (qui est également le jour d'entrée et le jour d'intervention). <p style="background-color: yellow;">En l'absence de conformité d'un de ces deux critères, le score est égal à 0.</p> Le score est calculé, en cas de conformité des critères indispensables, à partir de la traçabilité des 8 critères « qualité » : Quatre critères médico-administratifs : <ol style="list-style-type: none"> (3) Remise au patient de la lettre de liaison à la sortie ; (4) Identification du patient dans la lettre de liaison ; (5) Identification et envoi au médecin traitant (si applicable) ; (6) Identification du signataire de la lettre de liaison (opérateur ou anesthésiste) ; Quatre critères médicaux : <ol style="list-style-type: none"> (7) Motif d'hospitalisation ; (8) Synthèse médicale du séjour ; (9) Traitements médicamenteux de sortie ; (10) Planification des soins.

¹ Article R1112-2 du code de santé publique - [version du 1er janvier 2017](#) modifiée par le décret n°2016-995 du 20 juillet 2016 sur les lettres de liaison